



WALDBËLLEG
COMMUNE DE WALDBILLIG

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par arrêté du 1^{er} octobre 2020 N° EAU/AUT/20/0119 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Madame Jacqueline Van de Maelen a été autorisée à stabiliser la berge du cours d'eau « Bëllegerbaach » par des pierres naturelles à Waldbillig.

Conformément à l'article 24 § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le public peut prendre inspection de la décision susvisée au secrétariat communal à Waldbillig, 1, rue André Hentges, pendant le délai de publication de quarante jours.

Waldbillig, le 10 décembre 2020

La bourgmestre,



La secrétaire communale,